

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 3/12/2018 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 11/12/2018

## **Erytype S AB**

Numéro de matière 186015 Page: 1 de 9

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit

Erytype S AB

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

806 010 Erytype AB0+D 806 020 Erytype AB0-16 806 030 Erytype AB0-32 806 105 Erytype S AB0+D 806 107 Erytype S AB0+D single 806 110 Erytype S ABD Confirmation 806 115 Erytype S AB0 806 125 Erytype S ABD+Rev. A1,B,0

806 125 Erytype S ABD+Rev. A1,B,0 806 127 Erytype S ABD+Rev. A1,B

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: agent diagnostique dans les plaques de microtitration.

Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Uniquement pour utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Bio-Rad Medical Diagnostics GmbH

Rue/B.P.: Industriestr. 1
Place, Lieu: DE-63303 Dreieich

www.medizinische-diagnostik-dreieich.de

E-mail: contact.bmd@bio-rad.com
Téléphone: +49 (0)6103-3130-0
Télécopie: +49 (0)6103-3130-646

Service responsable de l'information:

Produktmanagement Transfusion Téléphone: 06103 3130-611 Télécopie: 06103 3130-724

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg, Téléphone: +33 388 373737

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

Indications diverses une exposition par produit est non probable si correctement manipulé et utilisé.

ne faire exécuter l'activité que par du personnel spécialisé ou du personnel agréé.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 3/12/2018 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 11/12/2018

## **Erytype S AB**

Numéro de matière 186015 Page: 2 de 9

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

#### Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient Azide de sodium,

5-Hydroxy-1-(4-sulfophényl)-4-(4-sulfophénylazo)pyrazole-3-carboxylate de trisodium.

#### 2.3 Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances: non applicable

#### 3.2 Mélanges

Composants dangereux:

| Ingrédient                       | Désignation   | Teneur | Classification  |
|----------------------------------|---|--------|---|
|                                  | 5-Hydroxy-1-(4-sulfophényl)-4-(4-<br>sulfophénylazo)pyrazole-3-<br>carboxylate de trisodium | < 2 %  | Resp. Sens. 1; H334.<br>Skin Sens. 1; H317.   |
| N°CE 247-852-1<br>CAS 26628-22-8 | Acide de sodium   | < 2 %  | Acute Tox. 2; H300.<br>Aquatic Acute 1; H400.<br>Aquatic Chronic 1; H410. (EUH032). |

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

Indications complémentaires:

Plaque microtitre, revêtu.

une exposition par produit est non probable si correctement manipulé et utilisé. ne faire exécuter l'activité que par du personnel spécialisé ou du personnel agréé.

En solution aqueuse:

Le produit ne contient pas de substances en quantités devant être indiquées dans cette section conformément à la loi applicable.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver les parties contaminées avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Changer les vêtements imprégnés. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau

courante. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 3/12/2018 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 11/12/2018

## **Erytype S AB**

Numéro de matière 186015 Page: 3 de 9

Ingestion: Se rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Provoquer un vomissement si la victime est consciente. En cas de vomissement faire

attention au risque d'étouffement.

Appeler aussitôt un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans

connaissance.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: styrène, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un équipement de protection approprié.

Indications complémentaires:

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Nettoyer.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 3/12/2018 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 11/12/2018

## **Erytype S AB**

Numéro de matière 186015 Page: 4 de 9

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Conserver les récipient, l'équipement et la place de travail propres. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

ne faire exécuter l'activité que par du personnel spécialisé ou du personnel agréé.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients bien fermés à une plage de température de 2 °C à 8 °C.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker ensemble avec des acides/lessives alcalines et des agents d'oxydation.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

| N°CAS      | Désignation     | Туре                | Valeur seuil                                 |
|------------|-----------------|---------------------|--|
| 26628-22-8 | Acide de sodium | Europe: IOELV: STEL | 0,3 mg/m³<br>(peut être absorbé par la peau) |
|            |                 | Europe: IOELV: TWA  | 0,1 mg/m³<br>(peut être absorbé par la peau) |
|            |                 | France: VLE         | 0,3 mg/m³ (peut être absorbé par la peau)    |
|            |                 | France: VME         | 0,1 mg/m³<br>(peut être absorbé par la peau) |

#### 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

ne faire exécuter l'activité que par du personnel spécialisé ou du personnel agréé.

#### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil

respiratoire. Appareil avec filtre à particules P3 conforme à la norme EN 143. La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se

dégager lors de la manipulation du produit.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants: Caoutchouc nitrile - Période de latence: > 480 min.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et

leur résistance au percement.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 3/12/2018 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 11/12/2018

## **Erytype S AB**

Numéro de matière 186015 Page: 5 de 9

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation. Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: État physique à 20 °C et 101,3 kPa: solide

Forme: solide

Couleur: incolore ou coloré

Odeur: inodore

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Valeur pH: non applicable

Point de fusion/point de congélation: Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Aucune donnée disponible

Point éclair/plage d'inflammabilité: Non applicable

Taux d'évaporation:

Inflammabilité:

Limites d'explosibilité:

Aucune donnée disponible

Soluble dans l'éthanol (Agent d'enduction)

Solubilité dans l'eau:

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Température d'auto-inflammabilité:

Température de décomposition:

Viscosité, cinématique:

Propriétés explosives:

Propriétés comburantes:

Soluble (Agent d'enduction)

Aucune donnée disponible

#### 9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

cf. 10.3

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 3/12/2018 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 11/12/2018

## **Erytype S AB**

Numéro de matière 186015 Page: 6 de 9

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.4 Conditions à éviter

A protéger de la chaleur et du rayonnement solaire.

#### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, acides forts et bases.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne

dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Techniquement impossible d'obtenir les données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Techniquement impossible d'obtenir les données.

Sensibilisation cutanée: Techniquement impossible d'obtenir les données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

#### **Symptômes**

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

#### Remarques générales

une exposition par produit est non probable si correctement manipulé et utilisé.

En solution aqueuse:

Le produit ne contient pas de substances en quantités devant être indiquées dans cette section conformément à la loi applicable.

Information sur l'azoture de sodium:

DL50 Rat, par voie orale: 27 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: 20 mg/kg

LC50 Rat, par inhalation: 37 mg/m<sup>3</sup>



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 3/12/2018 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 11/12/2018

## **Erytype S AB**

Numéro de matière 186015 Page: 7 de 9

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

acide de sodium: Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

#### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Code de déchet: 16 05 09 = Produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05

06, 16 05 07 ou 16 05 08

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR: néant

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

Néar

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 3/12/2018 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 11/12/2018

## **Erytype S AB**

Numéro de matière 186015 Page: 8 de 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR: néant

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Directives nationales - France** 

Aucune donnée disponible

**Directives nationales - Grande-Bretagne** 

Code DG-EA (Hazchem): -

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H300 = Mortel en cas d'ingestion.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 = Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

EUH032 = Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Modification de la liste d'articles

Créée: 25/9/2015

#### Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 3/12/2018 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 11/12/2018

### **Erytype S AB** Numéro de matière 186015

luméro de matière 186015 Page: 9 de 9

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.